



## 32e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Mardi 14 novembre 2023 à 19h30**

à l'Hôtel de Ville

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 30<sup>e</sup> séance du Conseil général du 19 septembre 2023
2. Élections au sein des commissions
3. Assermentation des nouveaux conseillers généraux suppléants et nouvelles conseillères générales suppléantes
4. 23.056 - Rapport du Conseil communal relatif à la constitution d'une commission consultative temporaire concernant le suivi de la ré-arborescence de la Ville après la tempête du 24 juillet 2023 et au classement du postulat PS 23.040 "création d'une commission consultative" déposé le 28.08.23
5. 23.057 - Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 1'745'000.00 TTC pour la modification de la politique de stationnement et du Règlement concernant le stationnement à usage public
6. 23.045 - Question écrite du groupe PVL : toitures communales et énergie solaire, déposée le 19.09.2023
7. 23.051 – Interpellation du groupe POP, PS VERT.ES : pérennité du Service Santé et Promotion de la santé, déposée le 17.10.2023

8. 23.052 – Projet d'arrêté du groupe PLR : projet d'arrêté modifiant le règlement sur les taxes et émoluments de la Ville de La Chaux-de-Fonds (suppression de la taxe sur les spectacles pour les actrices et acteurs locaux), déposé le 18.10.2023
9. 23.054 – Motion du groupe PS : taxe sur les spectacles : non à l'abolition, oui à sa répartition!, déposée le 24.10.2023
10. 23.053 – Interpellation du groupe PS : projet pilote Maé : l'école à journée continue, déposée le 23.10.2023
11. 23.055 – Interpellation du groupe PLR : Abandon du projet-pilote MAÉ, déposée le 24.10.2023

*Ilinka Guyot*  
*présidente du Conseil général*

### **23.045 - Question écrite du groupe PVL : toitures communales et énergie solaire, déposée le 19.09.2023**

En 2016 nos services communaux ont établi et transmis au conseil général une étude identifiant plusieurs toitures publiques très favorables à la mise en place de panneaux photovoltaïques. Selon le calendrier prévisionnel ces installations auraient dû être effectives en 2020, mais à l'exception du collège des Forges et du projet en cours de rénovation du centre SIS, aucune d'entre elles n'a été réalisée malgré le potentiel de rentabilité identifié.

Pourtant la situation actuelle n'a jamais été aussi favorable pour remédier à cette situation :

- Le coût de rachat du kWh va fortement augmenter (24 ct/kWh)
- Dès le 1<sup>er</sup> octobre une subvention supplémentaire sera octroyée par le canton en plus de celle fédérale (Pronovo).

**Au regard de cette situation, quels sont les projets du conseil communaux et de nos services afin d'augmenter la part d'énergie photovoltaïques produite sur les toitures de nos bâtiments communaux ?**

**Est-il envisageable qu'une feuille de route (planification) de ces installations soit communiquée au Conseil général ?**

Aliénor Zaffalon

---

### **23.051 – Interpellation du groupe POP, PS VERT.ES : Pérennité du Service Santé et Promotion de la santé, déposée le 17.10.2023**

Le SSPS regroupe trois services : le centre de santé sexuelle, le centre d'orthophonie, le centre de santé scolaire. La liste des missions de ces services apparait sur le site de la ville

Pour ces trois services, l'apport d'un médecin est essentiel, il permet des actions rapides dans ces trois domaines. Le personnel est très inquiet de la disparition des compétences d'un médecin. La présence d'un médecin assure l'immédiateté des interventions. Pour ces services l'absence d'un médecin aurait pour conséquence une perte d'efficacité et un besoin de personnel supplémentaire. Le contact avec les

médecins de la ville serait plus compliqué. Pour maintenir le réseau construit autour de ce service il est indispensable d'avoir un médecin à sa tête. Nous avons un service de santé public performant en ville de la Chaux-de-Fonds il serait dommage de l'affaiblir.

Françoise Jeandroz

---

**23.052 – Projet d'arrêté du groupe PLR : projet d'arrêté modifiant le règlement sur les taxes et émoluments de la Ville de La Chaux-de-Fonds (suppression de la taxe sur les spectacles pour les actrices et acteurs locaux), déposé le 18.10.2023**

*Le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds,  
arrête :*

**Article premier** Le règlement sur les taxes et émoluments, du 28 septembre 1992, est modifié comme suit :

*Art. 29 alinéa 1*

*La taxe sur les spectacles est perçue conformément à l'Arrêté du Conseil général du 21 février 1996 relatif à la perception d'une taxe sur les billets de spectacle.*

*Art. 29 alinéa 2 (nouveau)*

*Sont exempts de la taxe sur les spectacles les associations et clubs culturels ou sportifs établis en ville de La Chaux-de-Fonds.*

**Art. 2** Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

**Art. 3** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Cédric Haldimann

---

**23.054 – Motion du groupe PS : taxe sur les spectacles : non à l'abolition, oui à sa répartition!, déposée le 24.10.2023**

La taxe sur les spectacles perçus par la Ville est actuellement reversée au budget général. Le groupe socialiste propose d'affecter désormais le produit de la taxe sur les spectacles à l'encouragement des activités culturelles et sportives. En effet, d'une part, les personnes qui fréquentent les manifestations visées par la taxe fréquentent également des infrastructures soutenues par la Ville. Cela correspond à une contribution à leur entretien. D'autre part, les entités organisatrices sont pour la plupart soutenues également par des subventions.

Mathias Gautschi

---

**23.053 – Interpellation du groupe PS : projet pilote Maé : l'école à journée continue, déposée le 23.10.2023**

Pour quelles raisons la ville de la Chaux de fonds se retire du projet Maé : Ma journée à l'école ?

Karim Djebaili

---

**23.055 – Interpellation du groupe PLR : Abandon du projet-pilote MAÉ, déposée le 24.10.2023**

Le 13 septembre dernier, nous apprenions dans un rapport d'information du Conseil d'État ([23.033](#)), que le projet-pilote MAÉ (Ma journée à l'école) initié par la ville de La Chaux-de-Fonds avait été abandonné.

Cet état de fait nous interpelle, sachant que le Canton se dirige à long terme vers une pérennisation du projet MAÉ sur l'ensemble du territoire cantonal, et que la ville rencontre des difficultés majeures en terme d'accueil parascolaire.

Le Conseil Communal peut-il nous informer sur les points suivants :

- En regard de l'engagement déjà pris par le Conseil Communal dans ce projet, quels sont les coûts engagés avant l'abandon du projet ?
- Qu'elles étaient les projections financières du Conseil Communal dans ce projet ? Sachant que le Canton subventionne les projets-pilotes à hauteur de 50%.

- Quels auraient été les bénéfices en terme d'accueil des enfants, en parallèle de l'accueil parascolaire actuel (régit par la LAE), pour notre ville à l'horizon 2024 ?
- Comment le Conseil Communal se positionne-t-il en regard du projet MAÉ ?

Nous remercions le Conseil Communal pour les éclaircissements qu'il va apporter sur ce sujet.

Sarah Curty

---